PROCES VERBAL

COMMISSION FOOT ANIMATION

Réunion du Jeudi 21 Novembre 2019

Présents :
M. Jean-Marc LEFEVRE
M. Philippe DELPECH
M. Kévin SURAY
M. Jean-Philippe LEFEVRE
M. Clément GRUMELIER

---

1) Réserves – Réclamation

Critérium U13 ELITE Groupe A du 26/10/2019 : REIMS SAINTE ANNE 1 – EPERNAY RC 1

Le dossier est transmis à la commission de DISCIPLINE.

Critérium U13 Honneur Groupe B du 09/11/2019 : REIMS MURIGNY FP 1 – REIMS SIRES 2

Réclamation d'après-match de REIMS MURIGNY FP.

La commission,
Pris connaissance de la feuille de match et de la réclamation du club de REIMS MURIGNY FP (14 joueurs de REIMS SIRES 2 inscrits sur la feuille de match)

Jugeant en premier ressort,
L'observation n'est pas signée ni par l'arbitre ni par le club de REIMS SIRES
Les changements de joueurs ne sont pas inscrits sur la feuille de match
Rien ne prouve que les 14 joueurs aient joué
Aucune réserve technique lors des rentrées des remplaçants

Par ce motif, la commission décide
D'une part transmettre le dossier à la COMMISSION ETHIQUE
D'autre part de rejeter la réclamation et d'homologuer les délais d'appel écoulés le résultat acquis sur le terrain.
REIMS MURIGNY FP 1 0 but (0 point) – REIMS SIRES 2 :– 12 buts (3 points)

Critérium U13 ELITE Groupe A du 16/11/2019 :
EPERNAY RC 1 – REIMS NEUVILLETTE JAMIN 1

Réserve d'avant-match de REIMS NEUVILLETTE JAMIN sur la participation et la qualification des joueurs de EPERNAY RC 1

La commission,
Pris connaissance des feuilles de match (*match cité en objet et match U14R1 Groupe B du 09/11 RC EPERNAY – SEDAN CSSA*), et de la réserve du club de REIMS NEUVILLETTE JAMIN
Acte que les joueurs u13 HOUNKPATIN Sonny licence n° 2546819307 et BOUKDAIR Rayan licence n° 2546600222 ont participé aux 2 rencontres

Jugeant en premier ressort,

Considérant que R C EPERNAY est en infraction avec l'article 9 du Championnat des jeunes
LGEF - EQUIPES SUPERIEURES
*« **Pour un joueur U13** : le championnat R1 U14 est considéré comme étant supérieur au championnat R3 U14 qui est supérieur aux championnats U13 et U14 District (sauf pour les équipes lors du Festival Foot U13) ».*

Par ces motifs

Décide de donner match perdu par pénalité à EPERNAY RC et d'homologuer les délais d'appel le résultat suivant.

EPERNAY RC 1 (0 but / -1 point) – REIMS NEUVILLETTE JAMIN (3 buts / 3 points)
En application de l'article 27.1 des RP de la ligue LGEF.

Droit administratif de 40.00€ à la charge du club de RC EPERNAY

PROCEDURE D'APPEL *: Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel configuration Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans un délai de 7 jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (http://marne.fff.fr) ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS*

2) Forfaits

U13 PROMOTION Groupe C
REIMS CHRISTO – SAINT BRICE 1 du 09/11 : 1er Forfait de REIMS CHRISTO 15€

U13 PROMOTION Groupe D
VITRY 2 – COTE DES BLANCS 2 du 09/11 : 1er Forfait de COTE DES BLANCS 15€

U13 PROMOTION Groupe F
DIZY 1 – DORMANS/VERNEUIL du 20/11 : 1er Forfait de DORMANS 15€

3) Report de match

Voir annexe Tableau « Modification Match U13 »

Tous les matchs devront être joués avant le 05 Décembre 2019. Toute rencontre non jouée sera enregistrée sur le score de 0-0 (0 point par équipe).

4) Retour des Feuilles

U13 HONNEUR Groupe A
CORMONTREUIL 1 – FISMES 2 : 2ème rappel - attente feuille de match CORMONTREUIL 10€

U13 PROMOTION Groupe C
CORMONTREUIL 2 – WITRY-LES-REIMS 1 : 2ème rappel - attente feuille de match CORMONTREUIL 10€

U13 PROMOTION Groupe G
CONNANTRE – DIZY 2 : attente feuille de match CONNANTRE

5) Informations

Les feuilles de matchs U13 sont adressées par le club recevant à U13@marne.fff.fr
Les feuilles de Plateau U11 sont adressées à U11@marne.fff.fr

Rappel :
A remplir avant le début des rencontres la feuille de match ou de plateau avec :
Pour les joueurs : renseigner NOM, Prénom, Numéro de licence des joueurs
Pour les éducateur/ dirigeant : renseigner NOM, Prénom, Numéro de licence

La commission Foot animation sanctionnera les clubs – à compter selon les **RG du District Article 30 (Applications réglementaires de la grille tarifaire saison 2019/2020)** si les documents ne sont pas correctement remplis.

10€ / pour chaque Nom / Prénom ou numéro de licence manquant pour les joueurs
10€ / Nom / Prénom et numéro de licence manquant pour les éducateur/dirigeant

Le secrétaire de séance

Clément GRUMELIER